

### EDITORIAL

#### Fains-Veel a inauguré son marché de producteurs locaux

Ce flash infos retrace les animations et événements ayant rythmé la vie sociale de la commune.

Parmi ceux-ci je voudrais souligner l'organisation par l'association « Bulles en Barrois » du premier marché dominical qui s'est déroulé place de la mairie le 9 juillet dernier.

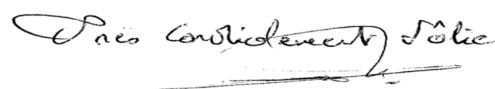
Ce fut un véritable succès compte tenu du flux et de l'importance du public présent et de l'ambiance chaleureuse ressentie mais aussi de la qualité des exposants présents, intéressés par l'initiative, et qui ont investi les étals mis à leur disposition.

Félicitations à l'association, à son président Alain Bernard et à sa dynamique équipe de bénévoles qui ont décidé de lancer ce rendez-vous dominical mensuel, dont l'objectif est de rapprocher les producteurs locaux des consommateurs mais aussi de renforcer le lien social basé sur la convivialité.

Souignons l'intense travail fourni en amont pour bénéficier du financement du budget participatif du Conseil Départemental permettant ainsi à l'association d'investir dans du matériel professionnel de qualité pour accueillir les producteurs et leurs produits et d'habiller joliment la place.

Le Président du Conseil Départemental Jérôme Dumont assisté du président de la commission citoyenne du budget participatif nous ont fait l'honneur d'inaugurer ce premier marché. Ils n'ont pas manqué de souligner la pertinence d'esprit dans lequel ce rendez-vous « producteurs / consommateurs » est conçu.

**Venez encore plus nombreux en famille, entre amis, au prochain marché fixé le 13 août prochain pour remercier par vos achats les producteurs qui font confiance à « Bulles en Barrois ».**



**Gérard ABBAS,**  
Maire de Fains-Véel

**Vice-président de la Communauté d'Agglomération**  
**Vice Président du Conseil Départemental**



### SOMMAIRE

Editorial (p1)

C/R Conseil Municipal du  
9/06 et 7/07 (p2)

Cérémonies 8/05 et 18/06  
(p4)

Rassemblement Républicain  
du 3/07 (p5)

Réseau électrique ; Elagage  
(p5)

Horaires Tonde ; Bricolage ;  
interdiction de brulage (p7)

Incendie à Veel (p8)

Action nettoyage / Clap de  
clôture Ecole maternelle (p9)

Concerts musicaux ; Fête de  
la musique ; Musique en  
Barrois (p10)

Dons du sang ; Dessins des  
enfants (p12)

Vie des associations (p13)

Mamans finnoises ; Fête des  
voisins ; Visite de la maison  
de tri par les enfants (p15)

Poème (p16)

Centre aéré (p 17)

1er Marché local (p18)

Cérémonie du 13 juillet (p19)

Calendrier manifestations -  
Brocante du Football-Club  
(p20)

Feu d'artifice du 13 juillet



### CONTACTS MAIRIE

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : [accueil@mairie-fains-veel.fr](mailto:accueil@mairie-fains-veel.fr)

Site internet : [www.fains-veel.fr](http://www.fains-veel.fr)

Coordonnées GPS :

Longitude 5.1167

Latitude 48.7833

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

**ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS** : A l'issue du scrutin et après dépouillement, M. le Maire a donné le résultat de l'élection et a proclamé les candidats titulaires et suppléants élus comme suit : Délégués : Rousselot Michel - Molet Anne - Bukovatz Alain - Geuring Elise - Vannesson Patrick - Germain Catherine ;

Suppléants : Demangeon Jean-Marie - Midon Martine - Martin Luigi - Philippot Pascale.

A la suite de cette élection tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité après examen.

**MODIFICATION DU VOTE DES TAUX FISCAUX 2023** : Une règle de lien entre la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti s'applique à compter de l'exercice 2023. En conséquence il n'est pas possible d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sans l'appliquer sur les taxes foncières. Le taux de la taxe d'habitation sera maintenu à 14,26%.

**DEMANDE DE SUBVENTION GIP POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX SECS ET DE LA REQUALIFICATION DES TROTTOIRS 2ème TRANCHE** : La poursuite de la requalification urbanistique de Veel consiste à réaliser ces travaux depuis le carrefour avec la rue de Combles jusqu'au cimetière situé en fin d'agglomération. Le plan de financement de cette opération est complété par une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 5895€

**TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 (RESTAURATION SCOLAIRE - GARDERIE PERISCOLAIRE - ECOLE DE MUSIQUE)** : La répercussion du taux de l'inflation avec une hausse des tarifs de 6% pour la restauration scolaire et de la garderie périscolaire et certains tarifs de l'école de musique provoque une hausse des tarifs.

**TARIF DES AFFOUAGES CAMPAGNE 2023** : Le tarif est maintenu à 9 € le stère.

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE REQUALIFICATION URBAINE DES TROTTOIRS - RUE d'EGREMONT 1ère TRANCHE** : Les conditions particulièrement favorables du marché ont initié la réalisation de travaux renforçant la sécurité des piétons, la préservation des propriétés riveraines et l'amélioration paysager de cette rue. Une plus-value de 53 723 € HT au marché initial de l'entreprise MICHEL TP porte celui-ci de 118 631 € HT à 172 354 € HT soit 206 824,80 € TTC, tout en restant inférieur au montant prévisionnel de 221 550,72 €.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)** : La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les transactions suivantes : propriétés situées aux 20 rue des Valottes, 6 Chemin de Tourteloup et 19 rue Haute de Veel.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023

Tous les dossiers inscrits l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité après examen à l'exception de celui de la modification du temps de travail d'emplois à temps non complet qui a été adopté par 14 voix pour et 5 abstentions et celui du rapport d'activités 2022 de la communauté d'agglomération Bar-le-Duc sud Meuse adopté par 18 voix et 1 abstention.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET GENERAL**

En vue du remboursement de l'avance forfaitaire d'un montant de 7 859,72 € versée à la société CITEOS SDEL LUMIERE attributaire du lot N° 3 « éclairage » du marché de la requalification de la place de la mairie, il convient de réaliser les opérations budgétaires sur le chapitre 041/article 2151 en dépenses d'investissement et sur le chapitre 041/article 238 en recettes d'investissement de ce dit montant.

### **EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2023**

Après mise en concurrence, le Crédit Mutuel a été retenu pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 138 000 € au taux fixe de 4,30 % sur une durée de 180 mois pour assurer le financement de réseaux de voiries et d'électrification d'un montant global de 502 945,00 € inscrits au budget primitif 2023.

## **FACTURATION AUX COMMUNES (SCOLARISATION DES ENFANTS NON-RESIDENTS- ANNEE SCOLAIRE 2022-2022)**

Par enfant : Ecole maternelle 1 498,14 € - Ecole élémentaire 424,08 €

## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

Elles ont été calculées sur la base de l'activité 2022. Elles s'élèvent à 16 870 €.

## **DEMANDE DE SUBVENTION A ORANGE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATION (EFFACEMENT DES RESEAUX SECS RUE D'EGREMONT TRANCHE N° 2)**

La commune sollicite auprès d'Orange une aide financière d'un montant de 1 926,00 € au titre de sa participation au financement des prestations « fourniture du matériel de génie civile » en autorisant Monsieur le Maire à signer avec ce prestataire la convention définissant les règles de propriété et d'utilisation des ouvrages construits ainsi que les modalités financières.

## **TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE EN UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

A compter du 1er septembre 2023 création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>.

## **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET**

Par lettre en date du 8 février 2023, M. l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Meuse, nous informe de la suppression d'une classe à l'école maternelle à compter de la rentrée de septembre 2023 compte tenu de la baisse des effectifs.

Par conséquent, le nombre d'heures du poste de l'agent aux missions d'ATSEM au sein de l'école, ainsi que ceux d'autres agents avec les services scolaires et périscolaires doivent être révisés à compter du 1er septembre 2023. Six agents sont concernés par une modification de leur durée hebdomadaire compte tenu du réaménagement des services communaux.

## **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE CHANGEMENT D'HORAIRES**

La garderie périscolaire maternelle et élémentaire instaurée depuis 2007 voit une baisse régulière désormais significative de sa fréquentation le temps de midi sur le créneau entre 11h30 et 12h30, et notamment entre 12h00 et 12h30 (3 enfants recherchés au plus tard à 12h05). Considérant cette situation inscrite dans un contexte de réorganisation des services communaux consécutive à la suppression d'une classe de l'école maternelle, il est proposé d'actualiser le règlement intérieur en modifiant la tranche horaire de midi :

11h30 - 12h00 en lieu et place de 11h30 - 12h30

## **RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Les Conseillères et Conseillers Municipaux ont pris connaissance d'une synthèse de ce rapport accessible sur le site internet de la commune et de la Communauté d'Agglomération. [www.fains-veel.fr](http://www.fains-veel.fr) rubrique : La Commune / sous-rubrique : Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE**

Le rapport, exposant l'activité de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse pour l'année 2022, a été établi et présenté au Conseil Communautaire lors de sa séance plénière du 4 juillet 2023 et fait l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante de ce Conseil Municipal qui a donné acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc consultable sur le site internet de la commune [www.fains-veel.fr](http://www.fains-veel.fr)

## CEREMONIE DU 8 MAI



La commémoration de la victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée dans la sobriété face aux monuments aux morts sur la place de la mairie en présence de M. Franck Menonville, sénateur, Bertrand Pancher, Député, Mme Martine Joly, Présidente de Meuse Grand Sud, des Portes Drapeaux des Anciens Combattants, des élus du Conseil Municipal et des enfants du Conseil Municipal des jeunes, Représentants de forces de l'ordre, sapeurs pompiers...

## CEREMONIE DU 18 JUIN



Un dépôt de gerbes et une minute de silence ont précédé le chant de la Marseillaise repris en chœur par les participants et le public pour clore cette cérémonie.

Gérard Abbas, Maire et Vice-Président du Conseil Départemental a donné lecture du message officiel. L'enregistrement sonore original de l'appel du Général De-Gaule du 18/06/40 a été diffusé par les enceintes de la place.



## RASSEMBLEMENT RÉPUBLICAIN DU LUNDI 3 JUILLET 2023



A l'initiative de l'association des maires de France et sur invitation de Gérard Abbas Maire de Fains Veel, élus et citoyens se sont réunis devant la mairie à 12 h pour témoigner leur soutien à l'ensemble des maires et élus. Le maire a pris la parole pour dire que « collectivement la République des maires partout dans le pays, ensemble, des habitants, des associations, des élus lancent dignement un appel au calme. Nous sommes venus dire que toutes ces violences, ces dégradations commises ces dernières heures, ces derniers jours, sont totalement inacceptables, intolérables. Nos pactes républicains méritent d'être protégés et la plus grande fermeté doit être appliquée. »

## TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RESEAU ELECTRIQUE

Depuis la mi-mai Enedis mène un important chantier de rénovation et de modernisation du réseau électrique sur Fains-Véel. L'objectif étant d'améliorer la qualité et la continuité de la desserte en électricité sur la commune.

Fortement sollicités lors d'évènements climatiques intenses, les ouvrages électriques doivent être robustes et fiables.

Les infrastructures construites il y a plusieurs années, nécessitent aujourd'hui le remplacement de certains éléments (isolateurs, fixations ou parafoudres...)



*« Nous sommes en train de réaliser un chantier de maintenance lourde sur le secteur de Fains-Véel », renseigne Jean-Noël Mouginot, l'interlocuteur des collectivités locales meusiennes chez Enedis ;*

*au préalable, une visite de repérage par drone a répertorié chaque poteau et apporté des diagnostics très précis sur des éléments à remplacer ;*

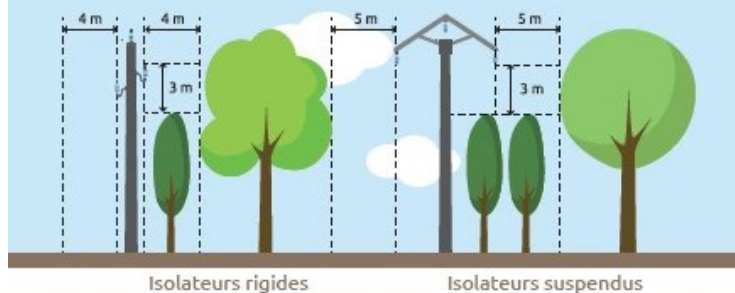
*ces travaux de maintenance préventive sont destinés à garantir la qualité et la sécurité de l'acheminement de l'électricité »*

Perchés dans des nacelles entre 10 et 11 m de hauteur ou directement fixés sur les hauts pylônes, les techniciens s'affairent sans aucune appréhension ni vertige.

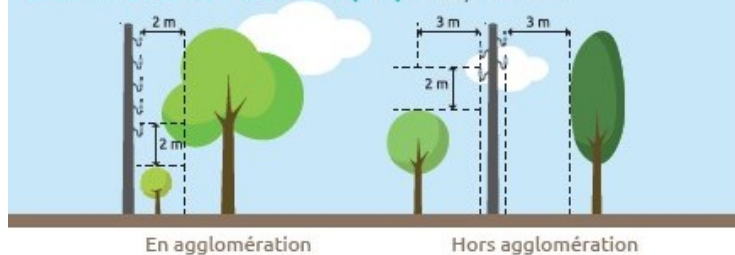
# ÉLAGAGE LE LONG DES LIGNES ÉLECTRIQUES

## LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

**Attention :** les distances varient selon les types de lignes.



## LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



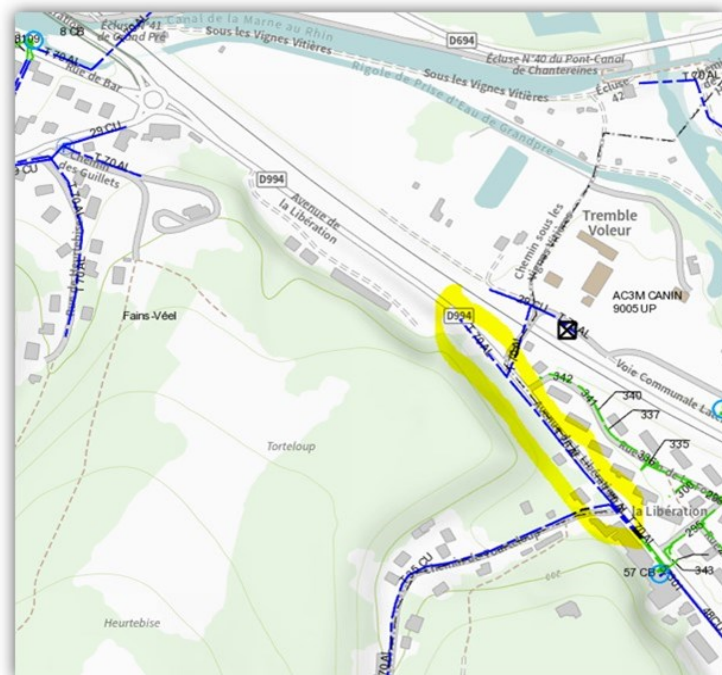
## LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Actuellement les parcelles concernées par la chute d'arbres sont les parcelles situées entre le chemin de Tourteloup et le rond-point du Pont Biais.

Suite à plusieurs interventions de dépannage des techniciens Avenue de la Libération, Enedis rappelle que l'élagage des végétaux à distance réglementaire et l'abattage des arbres morts pouvant tomber sur les lignes électriques sont de la responsabilité des propriétaires. Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT sur :

[www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr) .



## TRAVAUX D'ÉLAGAGE SUR LES CHEMINS

Afin de permettre la circulation des engins agricoles et de débardage de bois sur ses chemins ruraux, la commune de Fains-Veél va entreprendre à l'automne prochain une opération d'élagage avec lamier, compte tenu de l'importance de la végétation le long de certains de ses chemins.

Il s'agit principalement des chemins ruraux de Saint-Dizier, des Vignes, du Haut Bois, de Saint-Christophe, des Romains, de Pisseloup, de Massonges et de la Guédotte.

L'article 161-24 du Code Rural dispose que « les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation des chemins. **Ces travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la Commune aux frais des propriétaires après une mise en demeure restée sans résultat.** »

De ce fait, la Municipalité a proposé aux différents riverains impactés par cette opération le choix d'élaguer par leurs propres moyens ou par une entreprise spécialisée dans ce type de travaux qui sera mandatée par la Commune.

Les riverains d'autres chemins ruraux sont d'ores et déjà fortement invités à procéder à l'élagage de leur parcelle afin de faciliter le passage d'engins de toute nature.

## RAPPEL DES HORAIRES TONTE ET BRICOLAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc), sont autorisés seulement aux horaires suivants: (arrêté préfectoral N° 2000 -1269)

↪ du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h,

↪ les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h,

↪ les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Je respecte



## RAPPEL D'INTERDICTION DE BRULAGE

Le brûlage des déchets verts est interdit, même dans un incinérateur de jardin. L'interdiction de brûler est régie par le Règlement Sanitaire Départemental et la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre. Au-delà des possibles troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants.

En solution alternative il est requis de :

- ↪ Déposer vos déchets verts à la déchetterie de Bar-le-Duc ;
- ↪ Broyer les branchages et feuilles mortes pour constituer un paillage ;
- ↪ Créer un compost domestique pour les tontes de pelouse et feuillage.

**Le brûlage est une infraction sanctionnée par une contravention de 3ème classe (450 €)**

**Particulier : Vous pouvez emprunter gratuitement un broyeur électrique au Service Ordures Ménagères**

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud renforce sa démarche de réduction des déchets en mettant en place le prêt des broyeurs à végétaux pour ses habitants. Allez-y, c'est gratuit !

Un broyeur est un outil qui permet de réduire ses déchets verts issus des travaux de jardinage en les réduisant en copeaux.

Quels types de végétaux ?

Branchages résultant des tailles de haies, arbustes. Ceux-ci pourront être valorisés sous forme de paillage ou de compost.

Qui est concerné ?

Ce dispositif de prêt de broyeurs à végétaux concerne uniquement les foyers habitant au sein du territoire de la collectivité. De plus, les professionnels ne sont pas concernés.

Quelle est la durée du prêt ?

2 jours consécutifs maximum

Quelles sont les conditions du prêt de broyeurs ?

L'obligation de signer une convention de prêt des broyeurs à végétaux

Le broyat doit être utilisé en paillage et/ou compostage (Le Guide Compostage et Paillage)

Les dépôts de broyat en déchetterie ne sont pas autorisés

La responsabilité du matériel revient entièrement à l'emprunteur

Que faire de son broyat ?

Utilisez-le en paillage au pied des haies, arbres et arbustes ainsi que dans les parterres de fleurs

Utilisez-le comme matière sèche carbonée dans le processus de compostage.

**Contact : Service Ordures ménagères 59 rue Ernest Bradfer 55000 Bar-le-Duc : 03 29 78 29 77**



Broyeur électrique  
Diamètre branchage : 3,5 cm  
max

## INCENDIE D'UNE HABITATION SUR LA ROUTE DU PHARE A VEEL

Il était un peu plus de minuit quand les locataires de cette maison située sur la commune de Fains-Véel, le long d'une voie communale reliant Bar-le-Duc à Véel ont appelé les secours, leur habitation était la proie des flammes.



« À l'arrivée des pompiers, le premier étage était totalement embrasé et la toiture a percé rapidement ».

Les pompiers ont géré une longue intervention notamment à cause des difficultés d'approvisionnement en eau sur le plateau de Véel.

L'incendie s'est déclaré en pleine nuit, les occupants ont été sauvés par le détecteur de fumée.



**On ne le dira certainement jamais assez « les détecteurs avertisseurs de fumée (obligatoires dans les logements depuis 2015) sauvent des vies. »**



## ACTION DE NETTOYAGE (les enfants montrent l'exemple !)



Les experts de la pince



Bravo les enfants !

Afin de garder la commune propre et agréable à vivre et face au nombre croissant des incivilités, le maire, les élus du conseil municipal et du conseil municipal des jeunes et les enfants de maternelle ont organisé une action de nettoyage sur Fains et Veel les 13 et 14 mai.

Très faible participation des habitants, mais qui peut se compenser par un désherbage devant leur domicile au pied de leur habitation et du trottoir (ce qui incombe aux propriétaires ou locataires de l'immeuble)



Animation proposée aux enfants par Mme Rocher Sylvie



## FETE DE FIN D'ANNEE A L'ECOLE MATERNELLE



Vendredi 23 juin les élèves de l'école maternelle se sont retrouvés au stade municipal pour fêter la fin d'année scolaire



## CONCERTS MUSICAUX

**Concert du 8/04/23** : Un échange entre l'école de musique de Fains-Véel et le conservatoire de musique de Commercy a permis l'organisation d'une soirée exceptionnelle samedi 08 avril aux verreries. La première partie a été assurée par le Finn's Orleans Band, ensemble de l'école locale, composé de 7 musiciens et dirigé par Ludovic Bertrand. Au programme, des standards de la musique venant du fin fond de la Nouvelle-Orléans et du Jazz (St. Louis Blues, St James Infirmary, When the saints ... ) et autres arrangements revisités de variété (les copains d'abord...). Saxophone alto, ténor et baryton, clarinette, trompette, soubassophone, batterie... et autres improvisations,



le tout dans une ambiance chaleureuse et pétillante. Pour la seconde partie, le très attendu Cool Big Band du Conservatoire de Commercy et son programme hommage à Ray Charles. La vingtaine de musiciens et leur chef Stéphane Garaffi ont enflammé la scène et ont remarquablement accompagné Séverine, la talentueuse chanteuse de l'ensemble. Sa voix puissante venant du rhythm'n'blues, associée à la chaleur de son timbre et à son sens du swing a émerveillé. Le public ne s'y est pas trompé et comme emporté par une énergie incroyable, certains ont même quitté leur chaise pour danser devant la scène à l'appel des musiciens. Après avoir entendu des pépites trop peu connues telles que 'Mary Ann' ou 'A song for you', et après avoir encensé les tubes tels que 'Hit the road Jack', 'Unchain my Heart', 'Georgia' ou encore 'What'd i Say' et d'autres, tous les musiciens de la soirée se sont rassemblés sur scène pour le bis 'Hallelujah i Love her so'.



**Samedi 03 juin**, à la salle des Verreries s'est tenu le concert de l'Orchestre d'Harmonie de Fains-Véel. Rejoint par l'Orchestre de Revigny, les 40 musiciens réunis ont proposé un programme tourné vers les années 70 ! En ouverture un medley explosif de Deep Purple, avec des basses puissantes, une batterie énergique et des saxophones déchaînés. S'en est suivi la comédie musicale jazzy, glamour et décalée "Chicago". Les cuivres ont ensuite pris la parole avec Gonna Fly Now, célèbre musique du film Rocky sorti en 76, depuis repris comme générique des Grosses Têtes. Un morceau particulièrement exigeant pour les trompettes, et notamment pour

les deux solistes Natacha Dewet et Thibaut Colin. La suite de Star Wars est venue finir brillamment la première partie de ce véritable retour en arrière. Pour la seconde partie, le voyage a continué avec Bohemian Rhapsody, célèbre tube de Queen. Pour poursuivre le concert, un medley de Vladimir Cosma, comportant "le grand blond avec une chaussure noire" et "Rabbi Jacob"s'est fait entendre, avec en prime une chorégraphie improvisée de deux des musiciens de l'orchestre. Et pour clore ce concert un medley des plus grands succès de Boney M. Un véritable vent de disco pour finir ce concert qui aura, à coup sûr, transporté le public venu nombreux dans ces années mythiques !"

## FETE DE LA MUSIQUE



Différents rendez-vous musicaux ont été proposés au public, avec des concerts place de la mairie et salle Rostand.

Se sont produits notamment le Jazzband, la chorale, l'orchestre d'harmonie, le Finns Orléans Band et les accordéonistes finnois jusqu'en fin d'après-midi. L'occasion pour le public de rencontrer les professeurs.

Dès 20 h, deux concerts ont été donnés. Horus Blanc, de Metz et le groupe Les Chaussettes Sales de Saint-Dizier, ont interprété des reprises pop rock. Sous un soleil de plomb, le public a cherché l'ombre des marabouts pour se mettre à l'abri.



## MUSICALES EN BARROIS :



M. Duménil Président et Mme Monvoisin responsable de l'organisation

**La musique baroque a envouté les vieilles pierres.** Violon, cornet, théorbe, clavecin, viole de gambe, sacqueboute, cor, serpent... autant d'instruments de musique ont été à l'honneur pendant trois jours à l'occasion de la 7<sup>e</sup> édition du festival Musicales en Barrois, festival qui fait la part belle à la musique baroque.

« Souvent, on associe la musique baroque à une vieillesse, mais c'est tout l'inverse, c'est la fraîcheur, le vivant », ose dire Georges Duménil, président de l'association Patrimoines en Barrois et Mireille Monvoisin, responsable de l'organisation du festival.

Une musique qui a toute sa place au coeur du patrimoine architectural Barisien. Église Saint-Etienne, église Notre-Dame, plus exceptionnellement l'église Saint-Antoine... cette année, pour la première fois le festival est sorti de la cité des Ducs pour proposer **un concert en l'église Sainte-Catherine de Fains-Véel.**

# ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

DONS DU SANG A FAINS-VEEL SALLE ROSTAND LE JEUDI 13 AVRIL 2023 DE 16H À 19h

35 personnes, 28 ont donné dont 4 nouveaux

Message du docteur C. Brullard adressé à M. le Maire :

« Comme chaque année, de nombreux bénévoles œuvrent à la réussite de nos collectes. Celle qui vient d'avoir lieu dans votre secteur s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Au nom des malades qui vont bénéficier de la générosité des donneurs que vous avez su convaincre, nous vous remercions de votre indispensable et efficace participation.

Vous transmettez cette reconnaissance, en premier lieu aux donneurs, sans qui rien ne serait possible, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de ces journées. »



## DESSINS REALISES PAR LES ENFANTS DU CMJE (\*)



(\*) CMJE : Conseil Municipal des Jeunes Enfants

## VIE DES ASSOCIATIONS

### La soirée Bavaroise

organisée par l'association AVEF dans une superbe ambiance a rempli la salle des verreries



Dans le cadre de ses manifestations, l'association AVEF a organisé un **tournoi de pétanque**. Un certain nombre d'adhérents se sont retrouvés sur le terrain de boules du stade à l'ombre des arbres.

Les meilleurs sont repartis avec une coupe, Patrick avait prévu quelques boissons rafraîchissantes, très appréciées,

Dans le programme des festivités 2023 de l'association AVEF (Association Vivre en Fains) figurait, un **repas de cohésion**. Organisé au restaurant local, 60 adhérents ont participé. Après le repas, 30 adhérents ont pris la direction du bowling de Fains-Véel pour faire des parties sans esprit de compétition. Certains participants ont été agréablement étonnés de leurs scores. Il faudra désormais attendre l'automne pour une autre journée détente.



**La boule Finoise** a organisé un **concours par équipe** Samedi 10 juin ouvert à tous, Le 29 juillet se jouera le challenge Jacqueline Bukovatz.

**CARNAVAL organisé par l'association Office Municipal de la Culture et des Loisirs**



## MAMANS FINNOISES

Samedi 27 mai les mamans finnoises ont été honorées dans le salon d'honneur de la mairie. Tous les ans les mamans ayant eu un enfant entre mai 2022 et 2023 sont mises à l'honneur par la municipalité. Pour cette période 8 enfants sont nés. Au cours de cette fête Lucas et Margot du CMJE ont lu un joli poème « Maman Toi ma jolie maman toi que j'aime tant je te fais mille bisous partout dans ton cou toi ma jolie maman je t'aime de tout mon cœur ».

Un bouquet de fleurs a été remis à chaque maman présente. Un regret cependant avec 4 mamans présentes sur 8 conviées !



## FETE DES VOISINS

Un moment partagé entre habitants de la rue de Véel et alentours dans le cadre de la fête des voisins



C'est Mme Hedin et M. Maslard qui ont initié ce moment convivial. Une vingtaine de personnes ont répondu présent le dimanche 11 juin. « Cela faisait quelques années que nous nous étions pas retrouvés (le covid responsable) mais la dynamique des voisins est de retour ».



## VISITE DE LA MAISON DU TRI PAR LES ENFANTS DU CMJE



Afin de récupérer du matériel pour leur animation du week-end, les enfants, super bien reçus et très réceptifs, ont découvert l'ensemble des services.



### Le temps de mon amie la rose,

Au mois de mai, un certain matin,  
Tu pointes le bout de ton nez rose,  
Au-dessus d'une collerette de satin,  
O, ma jolie rose à peine éclosé !



Le lendemain sous les rayons du soleil,  
Ton élégant fourreau soyeux,  
Se déploie en corolle au cœur vermeil ;  
Eblouie, je cligne des yeux...

Des gouttes de rosées perlent tes pétales ;  
Sa majesté est prête pour son premier bal ;  
Elle n'a pas oublié de vaporiser,  
Un suave parfum sur sa robe irisée...

Voici venu le temps des amours ;  
Tremblant, un papillon a l'habit de velours,  
Délicatement sur toi se pose,  
Il te murmure de ravissantes choses...

Une abeille couleur de miel te butine,  
Tu te laisses courtiser, coquette, mutine,  
Tu sais que ta vie sera brève,  
Tu la savoures comme dans un rêve...



Le jardin ce matin est parsemé de diamants,  
Et tu es encore toute endormie ;  
Attends-tu la venue du prince charmant,  
Pour te réveiller ma douce amie... ?

Tes pétales en pleurs s'envolent sur le chemin ;  
Le temps s'est arrêté pour toi, mon amie la rose ;  
Triste est mon cœur, triste est le jardin !  
Tu n'auras vécu que le temps des roses...

Chantal PIERRE



# CENTRE AERE D'ETE - JUILLET/AOUT 2023



Le centre aéré d'été a débuté le 11 juillet pour 7 semaines jusqu'au 24 aout.

Les documents d'inscription sont disponibles en mairie.

Les activités de cette 1ère semaine ont déjà été nombreuses.



## MARCHE LOCAL

Barnums financés par le Département dans le cadre « Ma fameuse idée »



### SUCCES DU 1er MARCHE LOCAL

Le premier marché de Fains Veel du 9 juillet sur la place de la mairie a remporté un très vif succès.

Les 10 exposants sous de magnifiques barnums bleus, blancs et rouges se sont fait connaître en présentant divers productions (miel, cakes, viennoiseries, produits italiens dont bières, pâtes, jus de fruit, verrines de Reims. Les vergers de Cousancelles occupaient le plus grand stand.

Inauguration du marché local en présence du Président du Conseil Départemental Jérôme Dumont

L'herboriste de la Saulx a attiré également les visiteurs avec ses infusions originales.

Le vendeur de champignons de Cousances a rappelé le passé glorieux des champignonnières de l'Est.



L'association Bulles en Barrois présentait des BD à emprunter, son président et organisateur Alain Bernard ne cachait pas sa joie devant cette affluence joyeuse.

**La réflexion des visiteurs : " nous reviendrons dimanche 13 aout".**

**Une nouvelle animation sera proposée pour le prochain marché du 13 aout.**

**Venez nombreux !**

# CEREMONIE DU 13 JUILLET

Dépôt de gerbes des élus



L'hymne « La Marseillaise »  
joué par l'harmonie

Feu d'artifice tiré au dessus  
de l'église Ste Catherine



Le public a répondu présent.



Dépôt de gerbes au monument aux morts, suivi de la remise des diplômes aux donneurs de sang, lâcher de ballons, distribution des lampions et des bonbons et concert de l'harmonie municipale suivi d'un super feu d'artifice au dessus de l'église sainte Catherine.



Restauration et buvette ont été assurées par les associations « AFA les Sources » et Office Municipal de la Culture et des Loisirs »

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (Aout à décembre 2023)

**13 aout** : Marché local place de la mairie / Bulles en Barrois

**20 aout** : Brocante / Football Club de Fains - Véel

**3 septembre** : Brocante à Véel / ACCA

**10 septembre** : Fête des associations sportives et culturelles - stade 10h30 - 17h

**16 et 17 septembre** : Journées du Patrimoine

**7 octobre** : Année 80 - ACCA - Verreries

**14 octobre** : Loto - Amicale Mairie - Verreries

**22 octobre** : Repas des aînés - Verreries

**28 et 29 octobre** : Salon d'Automne - Verreries

**5 novembre** : Loto - AVEF - Verreries

**11 novembre** : Commémoration - Monuments aux Morts

**11 novembre** : Concert - Eglise Saint Martin - Véel à 20 h30

**18 et 19 novembre** : Fête Patronale - Fains

**25 et 26 novembre** : Marché de Noël - Verreries - AFA

**1 décembre** : Défilé du Saint Nicolas (Stade - mairie)

**3 décembre** : Concert Orchestre d'Harmonie - 15h - Verreries

**10 décembre** : Concert de la Chorale - 15h - Verreries

**16 décembre** : Arbre de Noël - Véel

**31 décembre** : Réveillon - Verreries - AVEF



## 31 ÈME BROCANTE DU FOOTBALL CLUB LE 20 AOUT RUE DU STADE

### (Message des dirigeants du FC Fains-Veel)

« ATTENTION : L'accès des exposants non résidents de la rue du stade, se réalisera par la rue du Moulin depuis la place de la Mairie, ceci afin de fluidifier le carrefour du pont canal.

L'organisation invite les résidents de la rue du Moulin à éviter de garer leur véhicules dans la rue pendant le créneau horaire 5h / 9h afin de faciliter le passage des exposants.

L'organisation remercie par avance les résidents pour leur coopération et leur compréhension.

Les bulletins d'inscriptions sont disponibles dans les différents commerces du village et à la Mairie.

La Mairie tient à préciser que les trottoirs de la rue sont une propriété du domaine public. Lors de cette manifestation, ils seront mis à disposition de l'association organisatrice. La circulation dans la rue du stade sera interdite de 5h00 à 19h00 depuis le carrefour du pont canal jusqu'à son extrémité.

### **Les habitants sont priés de prendre leurs dispositions.**

Les habitants de la rue sont, bien entendu, prioritaires pour réserver des emplacements devant leur domicile jusqu'au dimanche 7 Août. Au-delà de cette date, les emplacements non réservés seront attribués à des exposants. Pour les emplacements qui seront tracés devant l'accès de certaines propriétés, cette même organisation s'engage à faire déplacer les exposants et étalages en cas d'urgence vitale.

Le FC FAINS-VEEL vous remercie à l'avance de votre compréhension et de votre collaboration pour que cette manifestation soit une réussite et une belle animation pour notre village. »

**Information complémentaire ☎ : 06 45 56 01 28 🌐 : [fcfainsveel.jimdofree.com](http://fcfainsveel.jimdofree.com)**